

Un impact notable de la crise sur les bénéficiaires de minima sociaux

En 2020, en moyenne, 143 300 Ligériens vivent d'un minima social, soit 5 % de plus qu'en 2019. Malgré des mesures gouvernementales exceptionnelles visant à atténuer les effets de la crise, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement en 2020, porté par la hausse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de l'allocation aux adultes handicapés. En moyenne en 2020, 73 600 personnes bénéficient du revenu de solidarité active soit 9 % de plus que l'année précédente.

En 2020, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente de 5 %

En moyenne en 2020, 143 300 habitants des Pays de la Loire vivent d'un minima social, soit 5 % de plus qu'en 2019 (contre 4 % en France). Ils représentent 4 % de la population ligérienne. Malgré des mesures gouvernementales exceptionnelles visant à atténuer les effets de la crise, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux augmente fortement en 2020, porté par la hausse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). L'augmentation la plus importante a lieu en août 2020 dans la Sarthe (+ 13 % par rapport au mois d'août 2019) et en septembre dans les autres départements, l'augmentation la plus faible ayant lieu en Mayenne (+ 6 %).

Dans les Pays de la Loire, 50 % des allocataires de minima sont bénéficiaires du RSA, 40 % de l'AAH et 10 % de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Cette répartition est identique en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire et dans la Sarthe. En revanche, les bénéficiaires de l'AAH sont majoritaires en Mayenne (46 %) et en Vendée (48 %), les bénéficiaires du RSA y représentent respectivement 44 % et 39 %, ceux de l'ASS 10 % et 13 %.

En 2020, le nombre de bénéficiaires est le plus élevé en novembre avec 147 000 personnes bénéficiant d'un minima social ► **figure 1**. Le nombre de bénéficiaires augmente de 7 % par rapport au même mois de l'année précédente. Sur la même période, les bénéficiaires du RSA progressent de 12 %, ceux de l'AAH de 1 % et ceux de l'ASS de 5 %. L'augmentation des bénéficiaires est donc essentiellement due aux allocataires du RSA.

Augmentation significative des bénéficiaires du RSA au second semestre 2020

En moyenne en 2020, 73 600 personnes bénéficient du RSA, soit 9 % de plus que l'année précédente. En France, l'augmentation est moindre (+ 6 %) La hausse est la plus forte dans la Sarthe (+ 16 %) et en Mayenne (+ 12 %). À l'inverse, elle est la plus faible en Maine-et-Loire (+ 7 %).

Rapporté au même mois de l'année 2019, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de plus en plus entre janvier et août. La hausse atteint 14 % ► **figure 2**. Elle ralentit ensuite régulièrement jusqu'au mois de décembre où le nombre de bénéficiaires reste à un niveau supérieur de 11 % à celui de décembre 2019. L'augmentation du nombre de bénéficiaires s'accélère en avril en Vendée et, en juin et juillet dans tous les départements à cause de la chute du nombre de contrats courts et de l'intérim.

Légère augmentation des bénéficiaires de l'AAH en 2020

Dans les Pays de la Loire, le nombre d'allocataires de l'AAH augmente de 2 % en moyenne en 2020 par rapport à 2019, comme au niveau national. L'augmentation est identique dans la Sarthe et en Vendée et légèrement plus faible en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire (+ 1 %). L'augmentation est plus forte en Mayenne : + 6 % en moyenne sur l'année 2020.

Comparé aux mêmes mois de 2019, le nombre de bénéficiaires de l'AAH progresse de janvier à septembre 2020 pour atteindre 2 % ► **figure 3**. L'évolution ralentit ensuite rapidement et le nombre de bénéficiaires revient en décembre 2020 à un niveau équivalent à celui de l'année

précédente. Une accélération légère du nombre de bénéficiaires apparaît au mois de juin.

L'ASS : seule allocation qui voit son nombre de bénéficiaires baisser

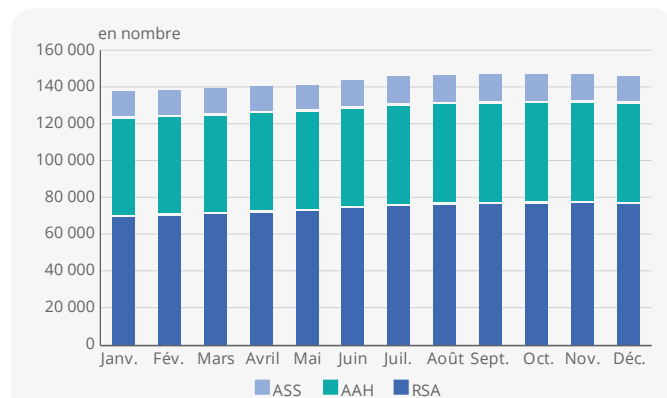
En 2020, le nombre de bénéficiaires de l'ASS, minimum social destiné aux chômeurs en fin de droits sous conditions de ressources, diminue de 2 % en moyenne par rapport à 2019 (contre - 1 % en France). La baisse est plus marquée en Vendée (- 3 %). Elle est de 2 % en Maine-et-Loire et dans la Sarthe, et de 1 % en Loire-Atlantique. En revanche le nombre de bénéficiaires est stable en Mayenne.

Le nombre de bénéficiaires est nettement inférieur à son niveau de 2019 au premier semestre 2020 ► **figure 4**. Il augmente ensuite fortement jusqu'en octobre puis l'augmentation ralentit progressivement jusqu'à la fin de l'année. En décembre 2020, le nombre de bénéficiaires reste supérieur de 1 % à son niveau de décembre 2019. ●

Auteur :

Raphaëlle Marie (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

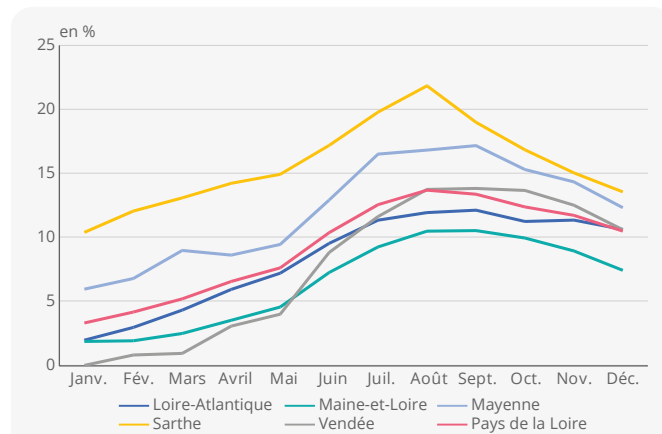
► 1. Répartition des bénéficiaires de minima sociaux par type d'allocation dans les Pays de la Loire en 2020



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, Pôle Emploi, FNA; estimations Drees pour les données provisoires.

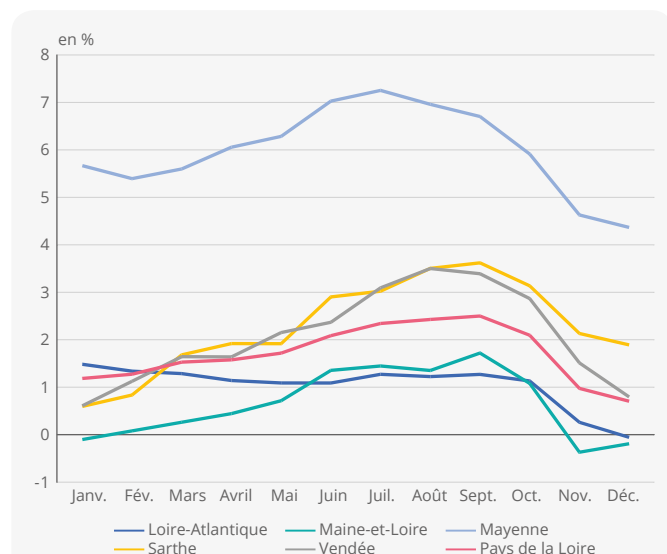
► 2. Évolution du nombre de bénéficiaires du RSA en 2020 par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; estimations Drees pour les données provisoires.

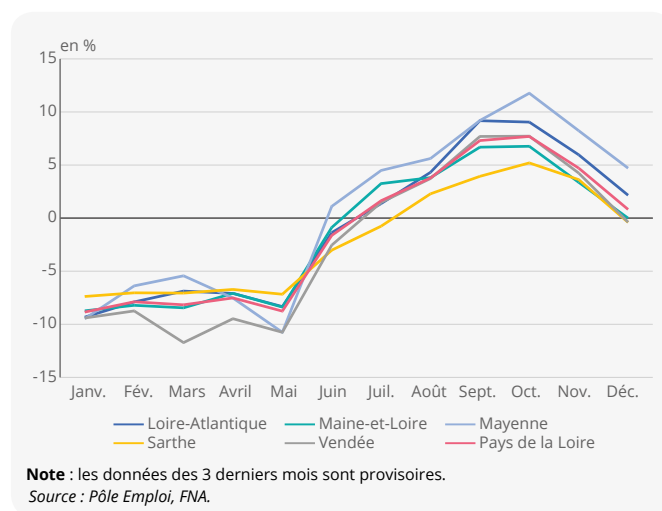
► 3. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'AAH en 2020 par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; estimations Drees pour les données provisoires.

► 4. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'ASS en 2020 par rapport au même mois de l'année 2019 dans les Pays de la Loire



Note : les données des 3 derniers mois sont provisoires.

Source : Pôle Emploi, FNA.

► Méthodologie

Les minima sociaux retenus dans l'étude sont : le **revenu de solidarité active (RSA)**, l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** et l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**. Ils représentent 85 % du nombre d'allocataires de minima sociaux.

Le **revenu de solidarité active** est une allocation qui garantit un revenu minimum. Il peut être alloué en totalité ou en complément d'autres revenus. En 2020 son montant maximum est de 564,78 euros pour une personne seule et sans enfant et de 847,17 euros pour un couple.

L'**allocation aux adultes handicapés** garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

L'**allocation de solidarité spécifique** garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors), sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.